**From:** Duchenne Véronique   
**Sent:** Monday, October 27, 2025 4:13 PM  
**To:** Rochtus Karina (120) <Karine.Rochtus@cm.be>; emilie.desmet <Emilie.Desmet@mc.be>; gisele.marliere <gisele.marliere@solidaris.be>; maarten.ruymen <maarten.ruymen@ditovzw.be>; sophie.willekens <sophie.willekens@kvg.be>  
**Cc:** Parent Eva <Eva.Parent@minsoc.fed.be>; Dossin Muriel <Muriel.Dossin@minsoc.fed.be>; Laureys Benjamin <benjamin.laureys@minsoc.fed.be>  
**Subject:** Vraag naar dringende advies op komst - welvaart enveloppe   
**Importance:** High

Tel van Annabel gekregen

L’enveloppe Bien-être doit être répartie. J’en ignore le montant

Cabinets VDB, Beenders et Bossuyt se sont mis d’accord pour octroyer une augmentation

* de 2%
* uniquement aux allocataires de catégorie B (isolés)
* et percevant une ARR ( pas les allocataire RIS)
* car ce seraient eux (parmi ?)  les plus impactés par la pauvreté ou le risque de pauvreté  (Annabel renvoie au rapport Natascha Van Mechelen ,  **DG Analyse & Monitoring et coautrice d’un récent rapport sur la pauvreté** [monitoring\_report\_international\_comparison\_finaal.pdf](https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/press/monitoring_report_international_comparison_finaal.pdf) , j’essaie d’avoir le rapport en FR/NL

Les cabinets VDB , Beenders sont pressés d’avancer en dehors des discussions du conclave et veulent éviter que cette mesure  ne fasse l’objet d’un marchandage au sein du conclave

Calendrier

* La demande d’avis nous arrivera demain soir 28.10 au plus tôt
* L’avis est attendu pour le mardi 04.11 au plus trad
* Ensuite le Cabinet demande l’avis de l’IF
* Ensuite le Dossier passe en IKW du 08.11

Je suivrai bien évidemment mes mails et rédigerai un projet d’avis  au plus vite que j’enverrai vendredi matin au plus tard à la plénière et qui aura à priori  la teneur suivante . J’attends aussi d’avoir le rapport de Mme Van Mechelen …

Développements envisagés :

* Uniquement cette catégorie, c’est peu
* Pour rappel, tous les bénéficiaires de l’ARR, toutes les  catégories confondues,   perçoivent une allocation qui est largement sous le seuil de pauvreté :
* la priorité aux **allocations les plus basses peut être entendable, cela étant la situation des cohabitants devient vraiment très difficile**
* un relèvement rapide et prioritaire de **toutes les allocations, à minima jusqu’au seuil européen de pauvreté est une nécessité absolue** . Si une mise à niveau sélective et progressive des minima sociaux est envisagée dans un premier temps, l’objectif final devra toujours être l’augmentation de toutes les allocations.  **Si on veut éviter le basculement vers la pauvreté, aucune  allocation ne pourrait se situer sous le seuil de pauvreté**
* Depuis toujours,  le CSNPH demande aussi de garantir l’**équivalence minimale** entre certaines prestations (ARR vs RIS) ; il serait utile dans le cadre des prochaines réformes de réintroduire  cette connexion comme par le passé
* Le CSNPH réclame depuis ses premiers avis sur l’enveloppe bien-être une meilleure transparence sur la méthode de répartition de l’enveloppe.
* Il a aussi  souvent rappelé la nécessité d’être systématiquement impliqué dans les décisions (co-construction / screening des mesures pour vérifier leur compatibilité avec la Convention ONU).

Merci de compléter ou d’adapter

Met vriendelijke groet,

Cordialement,

Véronique Duchenne

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées**  Finance Tower - Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150, 1000 Bruxelles  **Nationale Hoge Raad voor Personen met een Handicap**  Finance Tower - Kruidtuinlaan 50, bus 150, 1000 Brussel  +32 (0)2 509 84 21  [info@ph.belgium.be](mailto:info@ph.belgium.be)  <https://ph.belgium.be>  *Rien sur nous sans nous - Niets over ons zonder ons* |